

CP3300 • 140330**RUBRIQUE 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE****1.1. Identificateur de produit**

Nom du produit : CP 3300
Code du produit : 140330

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

POUDRE À LESSIVE.
Réservé à un usage professionnel.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison Sociale : CLEANPLANET SA
116 Pont du Centenaire
1228 Plan-les-Ouates
TEL : 022 784 32 48
MAIL : contact@cleanplanet.ch
www.cleanplanet.ch

1.4. Numéro d'appel d'urgence :

Institut de toxicologie - 145

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS**2.1. Classification de la substance ou du mélange****2.1.1. Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

Skin Irrit. 2	H315
Eye Dam. 1	H318
STOT SE 3	H335

Texte complet des phrases H: voir section 16

2.1.2. Classification selon les directives 67/548/CEE [DSD] ou 1999/45/CE [DPD]

Xi; R41
Xi; R37/38
Texte complet des phrases R: voir section 16

2.1.3. Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage**2.2.1. Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS05 GHS07

Mention d'avertissement (CLP) :

Danger

Composants dangereux :

Alcool éthoxylé, Percarbonate de sodium, Métaasilicate de sodium, Sodium alkyl sulphate

CP3300 • 140330**Mentions de danger (CLP) :**

H315	Provoque une irritation cutanée
H318	Provoque des lésions oculaires graves
H335	Peut irriter les voies respiratoires

Conseils de prudence (CLP) :

P280	Porter des gants de protection, un équipement de protection des yeux, un équipement de protection du visage, des vêtements de protection
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin
P304+P340	EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer

2.3. Autres dangers**La substance répond aux critères de PBT conforme à la réglementation n° (EG). 1907/2006, annex XIII:**

Ne pas applicable	
P :	non
B :	non
T :	non

La substance répond aux critères de vPBT conforme à la réglementation n° (EG). 1907/2006, annex XIII:

vP :	non
vB :	non

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**3.1. Substance**

Non applicable

3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon la directive 67/548/CEE	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
CARBONATE DE SODIUM	(Numéro ° CAS) 497-19-8 (Einecs nr) 207-838-8 (EG annex nr) 011-005-00-2 (N° REACH) 01-2119485498-19-0018	<= 30	Xi; R36	Eye Irrit. 2, H319
DISILICATE DE SODIUM	(Numéro ° CAS) 1344-09-8 (Einecs nr) 215-687-4 (N° REACH) 01-2119448725-31	<= 25	Xi; R36/37/38	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H335
PERCARBONATE DE SODIUM	(Numéro ° CAS) 15630-89-4 (Einecs nr) 239-707-6 (N° REACH) 01-2119457268-30	<= 15	O; R8 Xn; R22 Xi; R41	Ox. Sol. 3, H272 Acute Tox. 4 (Oral), H302 Eye Dam. 1, H318
SODIUM ALKYL SULPHATE	(Numéro ° CAS) 68955-19-1 (Einecs nr) 273-257-1 (EG annex nr) / (N° REACH) 01-2119490225-39	<= 15	Xi; R38 Xi; R41	Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Chronic 3, H412

CP3300 • 140330

ALCOOL ÉTHOXYLÉ	(Numéro ° CAS) 157627-86-6/68439-50-9/68002-97-1/68131-39-5/68213-23-0/68551-12-2 (Einecs nr) 932-106-6/500-195-7 (N° REACH) /	<= 5	Xn; R22 Xi; R41	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Chronic 3, H412
ALCOOL ÉTHOXYLÉ	(Numéro ° CAS) 157627-86-6 (Einecs nr) / (EG annex nr) / (N° REACH) /	<= 5	Xi; R41 N; R50	Eye Dam. 1, H318 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 3, H412
MÉTASILICATE DE SODIUM	(Numéro ° CAS) 6834-92-0 (Einecs nr) 229-912-9 (EG annex nr) 014-010-00-8 (N° REACH) 01-2119449811-37	<= 5	C; R34 Xi; R37	Skin Corr. 1B, H314 STOT SE 3, H335 Eye Dam. 1, H318 Met. Corr. 1, H290

Textes des phrases R et H: voir section 16

SECTION 4: PREMIERS SECOURS**4.1. Description des premiers secours**

- Conseils généraux : En cas de doute ou de symptômes persistants, toujours consulter un médecin.
- Inhalation : Transporter la victime à l'air frais, dans un endroit calme et si nécessaire appeler un médecin.
- Contact avec la peau : Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau. En cas de malaises ou d'irritation de la peau, consulter un médecin.
- Contact avec les yeux : Rinçage à l'eau immédiat et prolongé en maintenant les paupières bien écartées (15 minutes au moins). Demander d'urgence une assistance médicale.
- Ingestion : Rincer la bouche à l'eau. NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Effets aigu d'inhalation : Peut irriter les voies respiratoires.
- Effets aigu de peau : Provoque une irritation cutanée.
- Effets aigu des yeux : Provoque des lésions oculaires graves.
- Effets aigu de voie orale : Aucun effet important ou danger critique connu.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés :**

En cas d'incendie à proximité, n'importe quel moyen d'extinction peut être utilisé : mousse, sable, dioxyde de carbone (CO2), de l'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'explosion : Non applicable.

5.3. Conseils aux pompiers**Équipement de protection spécial pour les pompiers :**

Utiliser un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection chimiquement résistant.

CP3300 • 140330

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Evacuer le personnel vers un endroit sûr. Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.

6.1.2. Pour les secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Comblent la fuite, si possible sans prendre de risque. Eviter que le produit ne pénètre dans les égouts. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Collecter dans des récipients appropriés et fermés pour élimination.

6.4. Référence à d'autres sections

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Ne pas manger, boire ni fumer dans les endroits où l'on utilise le produit. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Douche, bain oculaire, et point d'eau à proximité. Ne nécessite pas de mesures techniques spéciales de protection.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conservent toujours le produit dans l'emballage d'origine. Conservent fermé dans un endroit sec et frais. Garder hors de l'abri de produits/matières incompatibles (cfr. section 10).

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des mains :

Des gants en PVC/en caoutchouc nitrile, résistant chimiquement (selon la norme Européenne EN 374 ou équivalent). Epaisseur: 0,4 mm. Temps de pénétration: >480 min (level 6). La sélection de gants spécifiques pour une application et un moment d'utilisation spécifiques dans un lieu de travail dépend de plusieurs facteurs liés au lieu de travail, comme (la liste n'est pas exhaustive): autres substances chimiques pouvant être utilisées, conditions physiques (protection contre les coupures/perforations, compétence, protection thermique), et instructions/spécifications du fournisseur des gants.

Protection oculaire :

Lunettes de sécurité bien fermées avec protections latérales (EN 166).

Équipement spécial de sécurité :

Porter un vêtement de protection approprié (EN 14605).

Protection des voies respiratoires :

Veiller à une ventilation adéquate.

CP3300 • 140330**SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****Informations générales**

Etat physique :	Solide (Poudre).
Couleur :	Blanc.
Odeur :	parfumée.
Seuil olfactif :	Aucune donnée disponible.

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

pH :	10,8 ± 0,5 (1 %)
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1) :	Aucune donnée disponible.
Point/intervalle d'ébullition :	Aucune donnée disponible.
Intervalle de point d'éclair :	Non concerné.
Point de congélation :	Aucune donnée disponible.
Point/intervalle de fusion :	Aucune donnée disponible.
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1) :	Aucune donnée disponible.
Pression de vapeur (50°C) :	Aucune donnée disponible.
Inflammabilité (solide, gaz) :	Aucune donnée disponible.
Densité relative de vapeur à 20 °C :	Aucune donnée disponible.
Densité relative :	Aucune donnée disponible.
Densité :	736 / 879 ± 100 g/l
Hydrosolubilité :	Aucune donnée disponible.
Log Poe :	Aucune donnée disponible.
Température d'autoinflammation :	Aucune donnée disponible.
Température de décomposition :	Aucune donnée disponible.
Viscosité :	Aucune donnée disponible.

9.2. Autres informations

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**10.1. Réactivité**

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans des conditions normales de manipulation et de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.4. Conditions à éviter

Air humide.

10.5. Matières incompatibles

Ne jamais mélanger avec d'autres produits.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.

CP3300 • 140330**SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES****11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

Corrosion cutanée/irritation cutanée :	Provoque une irritation cutanée.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire :	Provoque des lésions oculaires graves.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles : (exposition unique)	Peut irriter les voies respiratoires.

Percarbonate de sodium (15630-89-4)

DL50 orale rat	1034 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg
ATE CLP (voie orale)	1034,000 mg/kg de poids corporel

Sodium alkyl sulphate (68955-19-1)

DL50 orale rat	> 2000 - 5000 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 2000 - 5000 mg/kg

Alcool éthoxylé (157627-86-6/68439-50-9/68002-97-1/68131-39-5/68213-23-0/68551-12-2)

DL50 orale rat	> 300 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg

Métasilicate de sodium (6834-92-0)

DL50 orale rat	1150 - 1350 mg/kg
----------------	-------------------

SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**12.1. Toxicité****Percarbonate de sodium (15630-89-4)**

CE50 Daphnie 1	4,9 mg/l
NOEC (aigu)	2 mg/l

Sodium alkyl sulphate (68955-19-1)

CL50 poisson 1	> 10 mg/l
CE50 Daphnie 1	> 10 mg/l
CE50 autres organismes aquatiques 1	> 10 mg/l <i>Scenedesmus subspicatus</i>
NOEC (chronique)	<= 1 mg/l <i>Pimephales promelas</i>

Alcool éthoxylé (157627-86-6/68439-50-9/68002-97-1/68131-39-5/68213-23-0/68551-12-2)

CL50 poisson 1	1 - 10 mg/l
CE50 Daphnie 1	1 - 10 mg/l
CEr50 (autres plantes aquatiques)	1 - 10 mg/l

Métasilicate de sodium (6834-92-0)

CL50 poisson 1	210 mg/l
CE50 Daphnie 1	1700 mg/l
CE50 autres organismes aquatiques 1	207 mg/l
ErC50 (algues)	207 mg/l

Alcool éthoxylé (157627-86-6)

CL50 poisson 1	1 - 10 mg/l
CE50 Daphnie 1	0,1 - 1 mg/l
ErC50 (algues)	0,1 - 1 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans le Règlement (CE) n°648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande d'un fabricant de détergents.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

CP3300 • 140330**12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB**

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Déchets / produits non utilisés : Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer conformément aux règlements locaux en vigueur.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport (ADR, RID, IMDG, IATA).

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****15.1.1. Réglementations UE**

Ne contient aucune substance soumise aux restrictions de l'Annexe XVII

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH $\geq 0,1$ % / SCL

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Règlement sur les détergents :**Étiquetage du contenu :**

Composant	%
agents de surface non ioniques,	5-15%
Agents de blanchiment oxygénés,	5-15%
agents de surface anioniques	5-15%
savon, polycarboxylates	<5%
enzymes	<5%
azurants optiques	<5%
TOCOPHEROL	<5%
BHT	<5%
Parfum	<5%

15.1.2. Directives nationales**France**

No ICPE 48.text

Non classifié

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Il est recommandé de transmettre les informations de cette fiche de données de sécurité, éventuellement dans une forme appropriée aux utilisateurs. De telles informations sont actuellement les meilleures à notre connaissance. Cette information se rapporte au produit spécifiquement désigné et ne peut pas être valable en combinaison avec d'autres produits.

Cette fiche de données de sécurité répond à la directive 1907/2006/EEC. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour satisfaire les lois et règlements locaux en vigueur. Le fabricant n'est pas responsable pour des pertes ou des dégâts causés par l'utilisation de ces renseignements.

CP3300 • 140330**Textes des phrases R-,H- et EUH :**

Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 1
Aquatic Chronic 3	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 3
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2
Met. Corr. 1	Corrosif pour les métaux, Catégorie 1
Ox. Sol. 3	Matières solides comburantes, Catégorie 3
Skin Corr. 1B	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 1B
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3
H272	Peut aggraver un incendie; comburant
H290	Peut être corrosif pour les métaux
H302	Nocif en cas d'ingestion
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
H315	Provoque une irritation cutanée
H318	Provoque des lésions oculaires graves
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H335	Peut irriter les voies respiratoires
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
R22	Nocif en cas d'ingestion
R34	Provoque des brûlures
R36	Irritant pour les yeux
R36/37/38	Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
R37	Irritant pour les voies respiratoires
R37/38	Irritant pour les voies respiratoires et la peau
R38	Irritant pour la peau
R41	Risque de lésions oculaires graves
R50	Très toxique pour les organismes aquatiques.
R8	Favorise l'inflammation des matières combustibles.
C	Corrosif
N	Dangereux pour l'environnement
O	Comburant
Xi	Irritant
Xn	Nocif